

HAUSSE DE LA CSG : nos salaires en janvier !

Un décret de décembre dernier a enfin fixé les modalités de calcul et de versement de l'**indemnité compensatrice** prévue pour que la hausse de la CSG qui prend effet ce mois-ci n'induisse une perte sensible du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Pour rappel, le prélèvement sur nos salaires bruts est augmenté de 1,7% au titre de la Contribution Sociale Généralisée à partir de janvier 2018 (*ce qui représente une perte d'environ 40 euros mensuels pour un professeur certifié échelon 7 de classe normale*).

Pour les salariés du privé, cette mesure s'accompagne de la suppression des cotisations maladie et chômage, avec à la clé **pour eux un gain de pouvoir d'achat effectif**.

Mais **pour les agents publics**, qui contribuent moins à ces cotisations, la suppression de certaines contributions (CES : Contribution Exceptionnelle de Solidarité de 1%, ou Cotisation maladie pour les agents contractuels par exemple) laisserait encore un manque à gagner là où **les promesses de campagne présidentielle parlaient de gain de pouvoir d'achat !**

Le décret fixe donc une indemnité compensatrice versée mensuellement et qui devrait s'approcher des 0,76% de la rémunération brute. Ainsi, le professeur certifié qui paiera **40 euros de CSG en plus** tous les mois, devrait payer **21 euros en moins de CES** et recevoir une **indemnité**

compensatrice supplémentaire de **18 à 19 euros**. Résultat des courses : aucune variation sur le salaire net final, à quelques centimes près.

Une fois encore, les fonctionnaires seront donc perdants sur ces ajustements qui devaient à l'origine générer du pouvoir d'achat pour tous les actifs.

Plus grave, si cette indemnité sera bien revalorisée en 2019, **son montant sera ensuite gelé** : ainsi, **à partir de 2020**, lorsque votre salaire augmentera, vos prélèvements de CSG augmenteront aussi, mais pas l'indemnité compensatrice... engendrant **une perte nette de salaire d'environ 1% à chaque passage d'échelon**. Cela semble négligeable ? Et pourtant, pour les jeunes collègues qui démarrent aujourd'hui dans le métier, ce sera une **perte de 6 000 à 9 000 euros sur l'ensemble d'une carrière** de catégorie A, rien que par la magie des chiffres...

Nous n'oublions pas nos collègues retraités... que nous sommes d'ailleurs tous potentiellement, que la date de notre départ soit toute proche ou pas. Nous partagerons donc tôt ou tard **le sort qui leur est fait** aujourd'hui !

Pour les pensionnés, l'augmentation de 1,7% de la CSG c'est sans ambiguïté, (voire avec une certaine délectation de la part de nos gouvernants), une **amputation de pouvoir d'achat** laquelle s'ajoute aux précédentes... à méditer.



Universités 2018 : chronique d'un chaos annoncé

Le ministère s'apprête à **désorganiser totalement les lycées** par une réforme hâtive des enseignements et du baccalauréat, le remplacement de la plateforme APB par celle de Parcours Sup dans la précipitation et les invocations dirigées vers l'enseignement supérieur afin de mettre en place au plus vite des structures transitoires d'accueil des futurs étudiants promettent ensemble **un véritable chaos** dans les licences dès septembre.

La nouvelle organisation des vœux d'orientation non hiérarchisés risque de pousser de nombreux bacheliers vers la formulation de « oui si » qui peuvent conditionner leur entrée en licence à l'intégration dans **des dispositifs de remédiations qui n'existeront pas**, faute de temps, de moyens financiers et humains et même de volonté réelle

dans les universités pour les développer en moins de six mois.

Croyant tout résoudre avec la (toujours) même recette des descriptifs pédagogiques, le ministère a alors publié en décembre un dossier « d'éléments de cadrage des attendus pour les mentions de licence » où, discipline par discipline, on se livre au même jeu ridicule de **rapetissement du savoir et des aptitudes** que connaissent les collègues de collège à travers les évaluations par compétences depuis quelques années. Qu'on est loin de la réalité du terrain !

En l'état, il faut donc s'attendre à des milliers d'étudiants laissés sans débouchés à la rentrée 2018, qui vont faire les frais d'**une politique confondant volontarisme et inconscience...**

CARTE SCOLAIRE 2018 : destruction de postes à l'horizon

Une triste réalité s'impose à nous depuis quelques jours. **Partout, les Dotations Horaires Globales** qui nous sont présentées pour faire fonctionner nos établissements à la **rentrée prochaine s'annoncent catastrophiques**. Les volumes conséquents d'HSA ne masquent pas **les pertes sèches en heures poste**, qui vont entraîner automatiquement **des fermetures de postes et des services partagés** pour de nombreux collègues à la rentrée.

Ces chiffres sont la conséquence d'une ventilation nationale particulièrement défavorable pour 2018, 1er et second degrés confondus. Après cinq ans de maintien, voire de création de postes sous le quinquennat Hollande, la première véritable carte scolaire du gouvernement Macron change de ton : après 8 600 créations l'année dernière, l'Éducation nationale devra faire avec 3 700 cette année, dont seulement une centaine pour le second degré (qui en avait obtenu 4 400 en 2017). Alors que les effectifs élèves attendus sont en hausse de +26 000 sur l'ensemble de la France dans le second degré : **100 postes de plus pour 26 000 élèves** : c'est bien une baisse sévère qui s'impose !

Dans le second degré toujours, parmi les plus touchées, citons les académies de Lille (-136 postes), Nancy-Metz (-100), Amiens (-91), Caen (-87) et Rouen (-77). Dans le **premier degré**, les académies de Caen, Rennes, Dijon, Besançon, Poitiers, Limoges et Clermont-Ferrand devront faire avec des moyens constants, alors même que la rentrée 2018 est censée être marquée par l'extension du dispositif de dédoublement de classes au CE1 en REP+. Le maintien du projet de dédoublement CP et CE1 ne pourrait d'ailleurs se faire à l'échelle nationale qu'avec environ 6 000 postes de plus... **Des choix et des renoncements** vont donc s'imposer aux équipes sur le terrain...

Mais alors, comment expliquer ces pertes ? Une des hypothèses les plus solides est que le ministère mise déjà **sur les économies de postes qu'il va réaliser grâce à la réforme des lycées**.

En effet, ce n'est pas moins d'un tiers des volumes horaires actuels des enseignements qui pourraient disparaître grâce à cette soi-disant « réforme », et **donc des milliers de postes que le ministère envisage de faire disparaître dans les lycées dès la rentrée et dans les années qui viennent...**

Les vœux de la FAEN pour 2018

Cette nouvelle année ne s'ouvre pas sur des perspectives professionnelles satisfaisantes.

La Fédération Autonome de l'Éducation Nationale s'emploie déjà à tout mettre en œuvre pour en finir avec ce contexte décidément bien morose.

Se mobiliser, être solidaire est plus que jamais justifié et d'actualité.

Ce n'est qu'en **étant nombreux** que nous **démontrerons notre détermination** à nous défendre et que nous **préservons nos intérêts ainsi que ceux des jeunes** qui nous sont confiés.

Bonne année à tous

JOUR DE CARENCE : le retour.

Les congés de maladie ordinaire **débutant en 2018** entraînent un « jour de carence »...

En période de pic de grippe et autres pathologies saisonnières, beaucoup d'entre nous allons pouvoir « apprécier » **le retour de cette double peine.**

Ainsi, désormais, être malade, l'admettre, se soigner... sera payé d'une journée de salaire. Un luxe !

Ou être malade, faire « avec », mais... le « payer » de toute façon (aux sens propre et au figuré) plus tard et pendant plus longtemps. Quel dilemme.

La FAEN a toujours dénoncé ce principe inepte. Elle persiste (et elle est bien loin d'être la seule) à affirmer qu'il s'agit **d'une mauvaise réponse** à un vrai problème de santé publique. L'application de la mesure, comme en 2013 ne tardera pas à démontrer **sa contre-productivité.**

De par leur nature même, nos métiers nous mettent en contact avec un public nombreux et à haut risque pathogène. C'est davantage une « *prime pour exposition aux contagions liées à la pratique professionnelle ordinaire* » qui devrait nous être versée !

Aide au financement d'une mutuelle : enfin !

La procédure est enclenchée... Les **conventions de référencement** signées par notre ministère avec **trois organismes de mutuelle** viennent d'être publiées au bulletin officiel.

Ce n'est encore que la **première étape** de la concrétisation de **l'engagement pris par l'Etat**, et le début d'une réponse à **une revendication portée par la FAEN** : l'application aux fonctionnaires d'un droit déjà **effectif depuis deux ans aux salariés du secteur privé.**

Le **choix des organismes** de protection sociale complémentaires retenus* s'est basé sur un cahier des charges établi a minima. On n'en espérait pas plus de notre employeur.

Mais une **évolution favorable** de ce plancher **doit être revendiquée** et la FAEN s'y emploie.

(*La Mutuelle Intériale, la société CNP Assurances et la MGEN)